DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Objets pouvant être dispensés d'enquête publique (RLATC 72d)

Commune : **Mies** District : **Nyon**

Lieu-dit et/ou adresse : Chemin de la Faucille 5, 1295 Mies

No de Parcelle(s) : 478

No ECA : 513 Année de construction : 1976

Acteurs ☑ Propriétaire ☐ Promettant acquéreur ☐ Bénéficiaire d'un droit distinct et permanent

Nom, prénom, raison sociale : Flore et Massimo Valerio

Adresse : Chemin de la Faucille 5, 1295 Mies Tél. : 079/739 76 79

No postal : 1295 Localité : Mies Mail : flore.zufferey@gmail.com

☐ Propriétaire ☐ Promettant acquéreur ☐ Bénéficiaire d'un droit distinct et permanent

Nom, prénom, raison sociale :

Adresse : Tél. : /

No postal : Localité : Mail :

Auteurs des plans (une personne physique selon art. 72 lettre e RATC) ☐ Architecte ☐ Ingénieur

Nom, prénom, raison sociale : Dubler Jean-Christophe

Adresse : Chemin du Chalet 10 Tél. : 079/132 59 59

No postal : 1274 Localité : Grens Mail : jc.dubler@dubler-toiture.ch

Nature des travaux principale (une seule coche possible)

☐ Adjonction ☐ Agrandissement ☐ Changement /Nouvelle destination des locaux

☐ Construction nouvelle ☐ Démolition partielle ☐ Démolition totale

☐ Restriction après incendie ☐ Rénovation totale ☑ Transformation

Description de l'ouvrage : Rénovation énergétique de la toiture existante avec amélioration de l'isolation thermique, remplacement de la couverture par une couverture de teinte foncée, création d'un puits de lumière et installation de panneaux photovoltaïques en toiture + peinture façade

Demande de dérogation (à quel article avec mention du motif et de la base légale d'octroi) : Aucune

Estimation des travaux : Fr. 142'600.-

Signatures : Propriétaire(s) Auteur des plans : DUBLER TOITURE SA

30 OCT. 2025

La consultation publique de 10 jours est ouverte du au 6 NOV. 2026

Les travaux prévus sont : dépose de la couverture existante et son remplacement par des tuiles neuves GASER GS20, teinte vieilli (brun foncé) ;
la pose d'une isolation en fibre de bois de 120 mm sur chevrons ;
le remplacement partiel des ferblanteries existantes en cuivre par de nouvelles ferblanteries en cuivre ;
la création d'un puits de lumière de type Velux Sun Tunnel DN 350 mm ;
l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.